

LE PETIT COURRIER RUYMONTOIS

Bulletin d'informations municipales - Octobre 2011

781^{ÈME} FOIRE DE LA SAINT-DENIS

SAMEDI 8 OCTOBRE

8h : Ouverture de la foire et dégustation
de tripes et tête de veau
11h : Inauguration officielle de la Foire
12h : Pot au feu géant servi sous chapiteau

PRODUITS DU TERROIR

GRANDE VOGUE ANNUELLE

SITE INTERNET

www.ruy-montceau.fr



RESTAURANT SCOLAIRE DE MONTCEAU



Le 26 août dernier a été inauguré le restaurant scolaire de MONTCEAU.

Un investissement nécessaire pour améliorer le confort et la sécurité des enfants.

C'est peu de dire que cet équipement était attendu. En effet, compte tenu du développement important de MONTCEAU ces dernières années et des effectifs du groupe scolaire Kimmerling, la Municipalité a considéré comme impératif de doter le village d'une structure répondant aux besoins actuels en terme d'accueil périscolaire.

Notre commune ne pouvait négliger cette question et laisser se dérouler les activités périscolaires dans des locaux qui avaient montrés leurs limites en termes de fonctionnalité, de capacité d'accueil et de sécurité.

Aujourd'hui, MONTCEAU dispose d'un bâtiment conçu et pensé pour les enfants. Ils vont désormais évoluer dans des conditions optimales de sécurité, de confort, d'équipement, d'accessibilité et de qualité architecturale.

La Municipalité a voulu faire de cette opération un projet de construction exemplaire d'un point de vue environnemental en intégrant cette nouvelle structure à la composition urbaine générale de MONTCEAU, en conservant l'aspect actuel du bâtiment et en valorisant les matériaux nobles existants.

Il y avait dans ce projet un défi technique à s'inté-

grer dans un environnement très contraint.

Avec ce nouveau bâtiment, RUY-MONTCEAU se dote d'un équipement moderne, respectueux de son environnement.

C'est le premier bâtiment communal de RUY-MONTCEAU réalisé dans une démarche de Haute Qualité Environnementale:

-Il a été conçu pour être performant et limiter son coût de fonctionnement.

-Il est d'une grande efficacité énergétique : il dispose d'une inertie et d'une isolation importante, que renforcent la végétalisation de la toiture et le bardage en mélèze ; le chauffage au bois est particulièrement économe.

-L'éclairage naturel a été favorisé.

-Enfin, et ce n'est pas neutre pour un bâtiment accueillant en moyenne 120 élèves en 2 services), un traitement acoustique a été réalisé, ce qui permettra aux élèves de déjeuner dans des

conditions optimales de confort.

Avec ce nouvel équipement, dans un tel cadre, nos enfants pourront accéder dans les meilleures conditions aux valeurs essentielles qui fondent la citoyenneté.



Le coût des travaux du restaurant scolaire s'élèvent à 584 366 € TTC.

Une subvention de 126 148 € du Conseil général de l'Isère, et une subvention de l'Etat de 78 601 € au titre de la Dotation Globale d'Équipement ont été obtenues pour la réalisation de ce projet.



ÉVOLUTION DU STATUT DE RUY-MONTCEAU



Réunion de MONTCEAU, le 15/09/2011



Depuis 1973, RUY et MONTCEAU sont deux communes associées.

Profitant du débat de la réforme territoriale (encourageant la fusion de collectivités) récemment adopté par le Parlement, et arrivant à mi-mandat, la Municipalité a souhaité réfléchir à une fusion simple entre RUY et MONTCEAU pour faire de RUY-MONTCEAU une commune alignée sur le droit commun, c'est-à-dire avec un statut identique à la quasi-totalité des communes de France.

Aussi la Municipalité a lancé un débat public sur ce thème.

Le fait d'ouvrir ce débat maintenant permettra d'avoir des échanges sereins uniquement fondés sur des motifs d'intérêt général, déconnectés des prochaines élections municipales, et donc non pollués par d'éventuelles querelles de personnes

Deux réunions publiques ont donc été organisées, le 15 septembre à MONTCEAU et le 22 septembre à RUY, réunissant au total près de 300 personnes.

Les échanges ont été fructueux et la Municipalité a pu recueillir le point de vue de chacun quant à cette éventuelle fusion simple.

La prochaine étape sera un Conseil municipal entièrement dédié à cette question.

Les élus décideront à cette occasion de la suite à donner à ce débat, et le cas échéant, de la procédure à mettre en œuvre pour faire avancer ce dossier.

Nous vous en informerons lors de notre prochaine édition.



Réunion de Ruy, le 22/09/2011



POURQUOI ENVISAGER UNE FUSION SIMPLE ?

Une fusion simple n'aurait aucune conséquence sur la vie quotidienne des ruymontois.

En revanche, elle apporterait de profonds changements dans l'exercice de la démocratie, à l'occasion des élections municipales, et dans le fonctionnement de la collectivité.

Les valeurs ajoutées d'une fusion simple sont:

1- Avoir un même système d'élection sur l'ensemble de la commune.

Actuellement, RUY et MONTCEAU sont soumis à des régimes électoraux différents :

- Pour RUY un scrutin de liste de 20 candidats avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.
- Pour MONTCEAU, un scrutin majoritaire uninominal destiné à élire 7 candidats.

En revenant dans le droit commun par le biais d'une fusion simple, tous les citoyens de RUY-MONTCEAU voteraient pour une seule liste de 27 candidats construite en tenant compte de la parité homme/femme.

Le mode de scrutin serait la proportionnelle à la plus forte moyenne.

2-Renforcer la démocratie locale directe.

- Une fusion simple permettrait de proposer aux citoyens de RUY-MONTCEAU, lors des élections municipales, un projet politique négocié en amont et couvrant l'intégralité du territoire de la commune.

Ce n'est pas le cas dans le système actuel, où les élus de RUY et de MONTCEAU élaborent des programmes distincts pour chaque partie de la com-

mune. Cela peut nuire à l'efficacité de l'action publique si il n'y pas d'entente entre les différents élus.

Le risque est de perdre un temps inutile après les élections dans des négociations difficiles et d'aboutir à des blocages, alors que la mobilisation de tous les élus est nécessaire pour la satisfaction des besoins de tous les habitants et de l'intérêt général de RUY-MONTCEAU.

- Une fusion simple renforcerait la démocratie directe:

. En permettant aux électeurs de MONTCEAU de voter directement pour le futur Maire (en principe la tête de liste arrivée en tête des suffrages).

Aujourd'hui, le paradoxe pour les citoyens de MONTCEAU est qu'ils ne participent pas directement à l'élection de leur Maire.

Ils ne peuvent donc pas, par leur vote, sanctionner le Maire s'ils sont en désaccord politique, ou lui renouveler leur confiance s'ils sont satisfaits de son action publique.

. En permettant aux électeurs de RUY de voter pour une équipe complète de 27 élus et non plus pour une liste ne représentant seulement que les 2/3 du Conseil municipal.

3-Maintenir un effectif suffisant d'élus.

En instaurant un même système électif sur l'ensemble de la commune, la fusion simple permet de pourvoir à la défection éventuelle d'un élu, et de maintenir un effectif suffisant d'élus.

Ainsi, contrairement à RUY où un conseiller démissionnaire a pu être remplacé en puisant dans la liste au sein de laquelle il s'était présenté, il n'a pas été possible de pourvoir au remplacement d'un élu de MONTCEAU qui a démissionné.



Le Petit Courrier Ruymontois est une publication éditée par la Mairie de RUY-MONTCEAU.

Numéro de octobre 2011.

Directeur de la Publication: Guy RABUEL.

Rédaction : Bernard HILDT
Commission Culture et Communication.

Création graphique et mise en page : Christophe GIBOULET.

Impression : Imprimerie CUSIN, 38300 BOURGOIN-JALLIEU.
Tirage : 1 950 exemplaires.

Crédit Photo : Mairie de RUY-MONTCEAU.